

# L'Écho forestier



FONDS D'AMÉNAGEMENT  
DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU CENTRE-DU-QUÉBEC



SPBCQ  
Syndicat des Producteurs de Bois  
du Centre-du-Québec

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec  
2410, rue de l'Industrie  
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Tél.: 819 697-2922  
Télécopieur: 819 697-0574

Vol. 12, No 1, Février 2008

## MANIFESTATION À QUÉBEC

Le 10 décembre dernier, il y a eu une manifestation à Québec pour dénoncer l'inaction du gouvernement face au principe de la résidualité. Par la présente, nous tenons à remercier tous les propriétaires forestiers qui se sont déplacés et qui ont participé à la manifestation en appuyant ainsi leur organisation dans leurs démarches.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DU SYNDICAT

C'est le 24 avril prochain qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle des producteurs de bois visés par le Plan conjoint et, par la suite, l'assemblée générale annuelle des membres à la cabane à sucre l'Érable Rouge située au 3324, route 161 à Saint-Valère.

Dans la parution de l'Écho forestier du mois d'avril prochain, vous retrouverez les avis de convocation officiels ainsi que les projets d'ordre du jour.

## SURCHARGE POUR LA LIVRAISON DE PETITS VOLUMES DE BOIS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les transporteurs de l'Association peuvent charger au Syndicat une surcharge de 50 \$ pour le chargement, chez un producteur, d'un volume de bois inférieur à 6 cordes de 4 pieds ou 10 tonnes métriques vertes ou 6 tonnes métriques anhydres (tma). Cette surcharge, **si le transporteur en fait la demande au Syndicat**, sera **perçue directement sur le paiement du producteur** par le Syndicat. Cette mesure fut nécessaire afin de contrôler l'augmentation des prix de transport pour l'ensemble des producteurs. Nous vous suggérons donc de bien planifier votre coupe afin de maximiser vos revenus et d'éviter une surcharge inutile.

## MISE EN CANDIDATURE AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Cette année, lors de l'assemblée générale annuelle des membres, trois postes d'administrateurs seront en élection.

Il s'agit de :

### Administrateurs sortants

Lucien Perreault  
Richard Dubé  
Guy Roussel

### Numéro de siège

Siège numéro 2  
Siège numéro 3  
Siège numéro 5

### Secteurs

Arthabaska  
Drummond  
Nicolet-Yamaska / Bécancour

Lors de l'élection, seuls les producteurs membres du Syndicat ont le droit de proposer et de seconder la mise en candidature d'un producteur pour siéger au sein du conseil d'administration du Syndicat. De plus, seuls les membres ont le droit de voter lors de cette assemblée et seulement eux ont le droit d'occuper un poste d'administrateur.

Tout membre en règle qui désire devenir administrateur doit faire parvenir sa candidature au bureau du Syndicat avant le 15 mars 2008 en complétant le bulletin de mise en candidature. Ce dernier doit être accompagné d'une copie du compte de taxes du membre pour le secteur où il dépose sa candidature.

Les producteurs qui désirent devenir membres et avoir ainsi le droit de vote pour la prochaine assemblée générale du Syndicat doivent faire parvenir, avant le 15 mars prochain à midi, le compte de taxes municipales de leur propriété forestière, accompagné du formulaire pour devenir membre, dûment complété, que vous trouverez dans la présente publication.

### **ADRESSE DE RETOUR:**

Syndicat des producteurs  
de bois Centre-du-Québec  
2410, rue de l'Industrie  
Trois-Rivières (Québec)  
G8Z 4R5





## **BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

Je \_\_\_\_\_, désire poser ma candidature au poste d'administrateur du siège numéro \_\_\_\_\_ pour les élections 2008.

### **Candidat membre**

Nom : \_\_\_\_\_

(en lettres moulées)

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### **Proposeur**

Nom : \_\_\_\_\_

(en lettres moulées)

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### **Secondeur**

Nom : \_\_\_\_\_

(en lettres moulées)

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## **FONCTION D'ADMINISTRATEUR**

La fonction d'administrateur est extrêmement importante au sein de votre Syndicat. Ce n'est pas un emploi ou un poste de représentation ou de prestige! Un administrateur a la responsabilité de gérer, de décider et d'orienter les décisions que son Syndicat doit prendre. Il doit d'abord être disponible, particulièrement le jour, afin d'être présent aux différents comités mis sur pied par le Syndicat. Il doit aussi être un producteur de bois et avoir un minimum de connaissances dans ce domaine c'est-à-dire qu'il doit être capable de prendre position, de représenter et de défendre les intérêts de tous les producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec. Il devra prendre entre autres des décisions sur l'émission des contingents ainsi que sur les négociations des contrats avec les compagnies industrielles.

Il ne faut pas oublier que votre Syndicat est une association à but non lucratif de producteurs forestiers ayant pour but la protection des forêts, la promotion, le maintien et la sauvegarde des intérêts des producteurs tout en effectuant une saine gestion de ses finances. Les producteurs que vous désirez présenter comme administrateurs doivent être capables de représenter et de défendre adéquatement vos intérêts. Alors choisissez bien! Ce sont eux qui vous représenteront pour les prochaines années.

## **RÉSOLUTIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Les producteurs désireux d'apporter des résolutions pour présentation lors de l'assemblée générale annuelle doivent les faire parvenir au bureau du Syndicat, avant le 15 mars prochain. Après cette date, certaines résolutions pourraient ne pas être acceptées par le conseil d'administration du Syndicat pour présentation lors de l'assemblée générale annuelle étant donné les implications qu'elles pourraient avoir sur l'ensemble des producteurs ainsi que sur votre organisation.

### **LIVRAISON DE BOIS**

Présentement, les livraisons de bois se font dans des délais assez rapides. Les fortes précipitations de neige ainsi que la pluie et le verglas du début de l'année ont ralenti la coupe de bois. Les cédules de livraisons sont normales pour la période ce qui entraîne des inventaires relativement bas pour la saison.

Nous tenons à vous rappeler que vous devez toujours obtenir un contingent ainsi qu'un visa de mise en marché avant d'effectuer votre coupe de bois. Nous vous remercions de votre collaboration qui est essentielle au bon fonctionnement de la mise en marché.

### **POUR NOUS REJOINDRE**

Veillez prendre note que nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi et ce, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Pour rejoindre le personnel du Syndicat, vous devez composer le **819-697-2922** et le numéro de poste de la personne désirée.

Poste 221: Dessureault Karine, réception, spb@spbois.qc.ca

Poste 240: Gignac Martine, secrétariat, mgignac@spbois.qc.ca

Poste 241: LeBlond Ghislain, directeur général. gleblond@spbois.qc.ca

Responsable de la reconnaissance des producteurs forestiers

Poste 242: Provencher Danielle, paiements aux producteurs et comptabilité, dprovencher@spbois.qc.ca

Poste 243: Roberge Mathieu, technicien au service aménagement, mroberge@spbois.qc.ca

*L'Écho*  
**forestier**



## COURS DE FORMATION

Plusieurs cours de formation seront donnés prochainement sur l'affûtage et l'entretien d'une scie à chaîne pour les producteurs forestiers de la région. Le prix de l'inscription sera de 20,00 \$ par cours et payable lors de la formation. L'endroit sera à déterminer selon les inscriptions.

NOM DU COURS	DATE	ENDROIT
Fiscalité	1 <sup>er</sup> mars 2008	UPA à Nicolet
Affûtage d'une scie à chaîne	8 mars 2008	Restaurant Chez Rioux
Entretien d'une scie à chaîne	9 mars 2008	
Entretien d'une scie à chaîne	15 mars 2008	
Affûtage d'une scie à chaîne	16 mars 2008	

Si vous désirez vous inscrire, à l'un ou l'autre de ces cours, vous devez communiquer avec Martine Gignac au Syndicat le plus tôt possible. Les places sont limitées.

## FORMULAIRE DE MEMBRE

2410, rue de l'Industrie      Fax : 819-697-0574  
Trois-Rivières (Qc) G8Z 4R5      E-Mail : mgignac@spbois.qc.ca

### FORMULAIRE D'ADHÉSION

Je, \_\_\_\_\_ désire devenir membre  
Nom de la personne ou compagnie

du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_  
Nom inscrit sur votre compte de taxes

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Résidence : \_\_\_\_\_ Bureau : \_\_\_\_\_

Superficie de votre boisé : \_\_\_\_\_ âcres ou \_\_\_\_\_ arpents ou \_\_\_\_\_ hectares

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

#### **DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ FOURNIR :**

Photocopies des comptes de taxes municipales des terres boisées

Dans le cas où le propriétaire est une compagnie, société ou un groupe de personnes, vous devez fournir une procuration vous autorisant à signer le formulaire de membre.

#### **Réservé à l'usage du Syndicat**

Accepté le : \_\_\_\_\_

Numéro de membre : \_\_\_\_\_

#### **Reboisement de friches et de coulées dans les MRC de Nicolet-Yamaska et Bécancour**

Le Syndicat des producteurs de bois offre l'opportunité à des propriétaires fonciers de la MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour de profiter d'un service de plantation d'arbres dans des zones improductives et plus spécifiquement dans des coulées, des mauvaises terres agricoles, des friches et des bandes riveraines. En plus de la production de bois, la plantation d'arbres, dans les coulées, protège les terres de l'érosion du sol, améliore la qualité de l'eau et y diminue la quantité de sédiments. De plus, ces actions contribuent à augmenter la présence de petits animaux qui dépendent de ce milieu. Le reboisement de ces superficies se ferait au printemps 2008, et ce, selon la disponibilité des arbres fournis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Il est offert à tous les producteurs et pourrait être financé dans sa totalité. Les personnes intéressées doivent communiquer avec monsieur Mathieu Roberge au 819-697-2922 poste 243.